



# CROIX BLANCHE F P E

*SASU au capital de 30,000 € SIRET 81076683200010 APE 8559B*  
*Organisme de formation déclaré sous le N°11788286178, ne vaut pas agrément de l'Etat*  
Siège : 5 rue des frères Lumière 78370 Plaisir  
Centre de formation : 3 rue Mansart 78370 Plaisir  
www.croixblanche-fpe.fr – 01 30 55 02 02 - contact@croixblanche-fpe.fr

---

## PROCEDURE D'ADMISSION AUX FORMATIONS

Chaque demande d'inscription fait l'objet d'un traitement spécifique selon le type de formation et le canal de recrutement des stagiaires. Le positionnement des candidats se fait de la façon suivante :

- Formations en Intra (Stagiaires issus du même établissement):

Auprès du responsable de formation de l'entreprise via un questionnaire ou un échange direct (contact téléphonique et/ou par mail).

- Formations en Inter (Stagiaires individuels ou d'établissements différents):

Directement auprès des candidats ou de leur responsable via un questionnaire ou un échange direct (contact téléphonique et/ou par mail).

- Formations certifiantes (SST, PRAP, Formateur SST et recyclages associés) :

Les prérequis nécessaires et/ou obligatoires éventuels sont validés au moment de la demande. Pour les formations longues une évaluation préalable (sous forme de quizz) permettra de valider le positionnement des inscrits afin de valider les préconisations, ou proposer un parcours de formation adapté.

- Formations non-certifiantes (EPI, Habilitation Electrique, Recyclages, ...)

Les préconisations sont validés au moment de la demande, afin de s'assurer du bon positionnement du stagiaires.

- Quotas :

Selon les formations, le nombre de places est défini en fonction des objectifs de formation et/ou des obligations réglementaires. Les candidats ne seront inscrits définitivement qu'une fois toutes les formalités administratives effectuées et dans la limite des places disponibles.